



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 28 septembre

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30
Présents : 23
Absents : 7
Procuration : 2
Nombre de suffrages exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2016, le 28 septembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Vigneulles, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Étaient présents :

M. René ACREMENT, M. Philippe ARNOULD, M. Jean-Christophe AUBERT, M. Jacques BAUDOIN, M. Hervé BERTRAND, M. Daniel BILLIOTTE, Mme Claudine COLAS, M. Philippe COLIN, M. Bruno DUJARDIN, Mme Rose-Marie FALQUE, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, Mme Marie-Jo GEORGES, M. Christian GEX, M. Jean-Pierre JAQUAT, M. Michel MARCHAL, M. Jean-Paul MARTIN, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Guy SERVANT, M. Christophe SONREL, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME,

Procuration(s) :

M. Laurent de GOUVION SAINT CYR donne pouvoir à Claudine Colas,
M. Jacques LAMBLIN donne pouvoir à BERTRAND Hervé,

Étai(ent) excusé(s) :

M. Christian BOUCAUD remplacé par Jean-Pierre JAQUAT, M. Thierry MERCIER, M. Bernard ZABEL remplacé par Damienne VILLAUME, M. Jacques DEWAELE, Mme Dominique JACQUOT, M. Francis HAINZELIN remplacé par Daniel BILLIOTTE, M. Guy JAMBOIS, M. Guy BIENTZ,

2016-033

Voix consultative : Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Sabrina VAUDEVILLE

Date de convocation
12/09/2016

ADMINISTRATION GENERALE : CONTRAT DE TERRITOIRE SOLIDAIRE

DATE D'AFFICHAGE
..../..

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

La commission permanente du Département de Meurthe-et-Moselle du 20 juin 2016 a adopté le contrat territoire solidaire pour le territoire du Lunévillois. Les assemblées délibérantes des différents signataires de cette convention sont invitées à approuver ce contrat.

Ce document reprend les orientations prioritaires du CTS discutées lors de l'élaboration du Projet de Territoire et retenues lors de la conférence territoriale, réunissant les Présidents du Pays, des huit intercommunalités et fixe les conditions de mise en œuvre et d'animation de ce contrat pour les années 2016 à 2021.

Ainsi, le Contrat Territoires Solidaires du Lunévillois, à travers les trois

priorités d'intervention suivantes, participera à répondre à ces enjeux :

Priorité 1 – Améliorer l'accessibilité et la qualité de l'offre des services au public par :

- le renforcement de l'attractivité du territoire en valorisant et en développant ses ressources intrinsèques ;
- la réduction de la fracture numérique ;
- le développement et le renforcement de la mobilité comme levier social.

Priorité 2 – Cultiver la solidarité, le lien social et la citoyenneté et réduire les déséquilibres urbains par :

- la prévention et l'anticipation des situations de rupture sociales et sociétales ;
- la lutte contre l'habitat dégradé et le soutien aux politiques d'amélioration de l'habitat ;
- l'accompagnement de toutes les actions contribuant à l'épanouissement de l'enfant ;
- le soutien à l'engagement et à l'amélioration de l'accès à la culture.

Priorité 3 – Participer à la transition écologique comme un enjeu de développement du territoire par :

- le développement d'un tourisme vert et éco responsable ;
- l'accompagnement des initiatives locales favorisant le développement des énergies renouvelables ;
- le soutien aux démarches de préservation et d'amélioration de l'environnement ;
- la lutte contre la précarité énergétique ;
- l'encouragement aux démarches coopératives et solidaires.



La mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs stratégiques fera l'objet d'un point de situation régulier en conférence territoriale : projets présentés et accompagnés, modalités d'accompagnement et d'actions, déclinaison des politiques départementales ...

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, après avis favorable du bureau du Pôle, le comité du Pôle :

- **APPROUVE** le Contrat Territoire Solidaire du DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE pour le territoire du Lunévillois ci-annexé,
- **AUTORISE** le président à signer le contrat,
- **AUTORISE** le président à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Vigneulles
Le Président,

